

## Compte-rendu du Conseil du 1<sup>er</sup> avril 2025 (en visioconférence en raison du blocage)

### **Etaient Présent·es :**

EDMH : Béatrice Collignon (Directrice ED), Chantal Duthu (responsable administrative ED), Bernard Coly (BIATSS)  
DU : Pascale Antolin (CLIMAS), Jean-Paul Engélibert (Plurielles), Raphaël Estève (Ameriber), Christian Gensbeitel (Archéosciences Bordeaux), Laurent Houssais (Centre d'Histoire de l'art), Corinne Marache, arrivée à 12h (CEMMC), Kim-Sang Ong-Van-Cung (SPH), Pierre Sauvanet (ARTES), Sandrine Vaucelle (*Passages*)

Personnalité extérieure : Joël Brouch

Représentant·es des doctorant·es : Antoine Weidmann, Emma Harlet, Clément Séchaud, Eugénie Galasso, Bernard Peyrical, Guillaume Arancibia

Invité.es permanent.es : Nicolas Labarre (VP recherche)

### **Etaient excusé·es :**

David Ambrosetti (LAM), Rémi Castet (D2IA), Cécile Croce et Vincent Liquète (MICA), Olivier Devillers (Ausonius), Mélanie Petit et Mariella Causa (CLLE), Marion Paoletti et Laetitia Guerlain (IRM), Agnès Vatican (personnalité extérieure), Eugénie Galasso (doctorante élue), Frédéric Hoffmann (invité permanent, VP CFVU)

Etait absent : Urtzi Etxeberria (IKER)

### **Ordre du jour**

#### **1. Gouvernance**

- Compte-rendu du Conseil du 4 février 2025 - VOTE

#### **2. Concours ATER et Contrats doctoraux**

- Concours ATER : présentation du résultat
- Contrats doctoraux UBM, fléchage sur Chaire Afrique – point d'information
- Contrats doctoraux UBM : position sur les candidatures à des mentions interdisciplinaires - VOTE

#### **3. Vie de l'ED**

- Refonte des pages ED du site de l'Université : appel à volontaires pour lecture critique
- Point sur les candidatures à la semaine Remue-ménages
- Information sur les webinaires du printemps

#### **4. Formations : AAP 2025-2026 à venir**

- Suggestions d'orientation des propositions ?
- Remontées de remarques, demandes, etc.
- Date de réunion de la Commission d'étude des propositions

#### **5. Déroulé de la thèse - VOTES**

- Demandes de co-directions.

#### **6. Informations diverses**

- Décision de la CR du 27 février quant au financement des jurys des thèses en cotutelle
- Décision de la CR du 27 février quant au financement des jurys de HDR

Béatrice Collignon (BC) ouvre le Conseil et présente les excuses des membres absents. Le quorum étant atteint le conseil peut être tenu.

## 1. Gouvernance

### a. Communication des documents relatifs aux Conseils : modification

Les documents relatifs à l'ODJ des Conseils sont désormais déposés sur un dossier partagé, en lieu et place de leur envoi par courriel ou par filesender. Le dossier partagé du Conseil de l'ED comprend deux sous-dossiers : un pour le conseil plénier et un pour le conseil restreint aux DU. Cela permettra à tous les membres d'avoir un accès aux archives du Conseil sans chercher dans leurs courriels ou devoir créer leur propre archivage sur leurs ordinateurs. Les paramètres d'accès ont été définis et attribués par Chantal Duthu (CD). Chaque membre a reçu un lien pour activer l'accès au dossier partagé. Pascale Antolin a cependant rencontré un souci de téléchargement et n'a pu consulter les documents : question à régler avec CD.

#### a. Compte-rendu du conseil du 4 février 2025

Sandrine Vaucelle demande au préalable la rectification de l'orthographe « André-Lamat »

✓ *Vote : approuvé à l'unanimité moins une abstention.*

## 2. Concours ATER confié à l'EDMH et Contrats doctoraux

### a. La campagne ATER

Il y avait 27 candidatures pour 10 postes à temps plein et deux candidatures pour un poste à mi-temps, réservé aux bénéficiaires de la RQTH.

Le premier PV, établi par BC dans des conditions particulières en raison du blocage, comportait plusieurs coquilles, sans incidence cependant sur la liste principale. Il a été modifié suite aux signalements des membres de la Commission (membres du Conseil restreint + VP CR) et présenté aux directions des UFR en CDUFRI, assorti des résultats de la campagne 2024 afin de mettre en perspective la ventilation des contrats par UFR, souvent mal comprise par les UFR qui ont tendance à penser qu'il y a une attribution par UFR voire départements au préalable. Voir Annexe 1.

Une discussion s'engage sur divers points relatifs à cette campagne.

- Jean-Paul Engélibert (JPE) évoque une réunion au département des Lettres le 31mars, suite à la présentation du tableau en CDUFRI. L'annonce d'un seul « ATER ED » cette année relevant du département des Lettres a suscité la consternation des collègues. L'an passé il y avait eu 3 « ATER ED » relevant de ce département et les collègues comptaient sur ces postes. Ils sont d'autant plus consternés que la campagne ATER générale s'annonce très maigre à l'UBM. La question de la procédure est posée, la difficulté est récurrente et ce pour tous les départements.
- Caroline Le Mao (CLM) fait état du problème récurrent des postes de ½ ATER. Auparavant, quasiment tous les doctorants sous contrat étaient assurés d'une 4ème année financée par un ½ poste ATER, permettant la poursuite de la thèse dans de bonnes conditions. Ces postes étaient aussi une bouffée d'air frais pour les départements. Comme il s'agissait de ½ services, l'adéquation parfois un peu « limite » entre le profil du ½ ATER et les besoins en enseignement du département n'était pas un enjeu. Elle constate elle aussi, dans son département, une détérioration du climat autour de ces postes depuis qu'ils sont passés à des temps pleins : les collègues souhaitent des profils qui correspondent plus nettement aux besoins en enseignement,

d'autant plus que lorsqu'ils se voient « attribuer » un ou plusieurs postes « ATER ED » ils sont considérés comme « servis » et il leur est très difficile d'obtenir un ou plusieurs postes d'ATER sur la campagne générale, qui est, elle, pilotée par les besoins en enseignement des départements.

- Pascale Antolin (PA) indique une situation identique au sein de son UFR. Elle souligne la difficulté des collègues à comprendre les choix d'attribution et les motivations des refus de la Commission de l'ED. Par ailleurs, les doctorants ayant bénéficié d'un contrat doctoral qui n'obtiennent pas un poste « ATER ED » sont plongés dans l'incertitude quant à leur devenir pour l'année suivante.
- BC pense que la réflexion doit être menée en considérant les résultats sur plusieurs années, ce dont les collègues n'ont souvent pas le souvenir. Ainsi, en philosophie, 2 postes « ATER ED » ont été attribués, ce qui est suppose-t-elle très satisfaisant pour le département, qui était très insatisfait l'année dernière.
- Kim Ong Van Cung (KOVC) confirme que la campagne de cette année est très satisfaisante pour son département, contrairement à l'année dernière. Cependant, face à cette instabilité d'une année sur l'autre, elle s'interroge : le dispositif est-il encore adapté ?
- JPE réitère son propos qui a ouvert la discussion et, en réponse à KOVC, indique que pour sa part il considère que le dispositif n'est plus adapté, en raison de la situation de pénurie des postes d'ATER de la campagne générale.
- KOVC ressent également cette fragilité voire une situation d'étranglement : la clarté s'impose. Le problème est manifeste à échelle de l'établissement et non uniquement au niveau des UFR. Un poste de  $\frac{1}{2}$  ATER serait-il préférable, pour les départements et pour nos doctorants ?
- BC : auparavant l'ensemble des doctorants sous contrat doc. qui avaient fait leurs preuves étaient assurés d'un poste, et les départements étaient satisfaits car ils retrouvaient peu ou prou en  $\frac{1}{2}$  ATER les doctorants assurant des missions d'enseignement les années précédentes. Ils voyaient ces  $\frac{1}{2}$  ATER comme une continuité quasi automatique des contrats doctoraux. Aujourd'hui, il y a un changement à trois niveaux (l'ouverture du concours des postes « ATER ED » à d'autres doctorants - quasi invisible pour les départements car effet marginal => 1 contrat / an depuis 2 ans ; l'augmentation du nombre de contrats doctoraux, alors que le nombre de postes « ATER ED » n'a pas bougé (10) ; le passage de  $\frac{1}{2}$  postes à des postes à temps plein) que les départements n'ont pas bien saisi et dont ils n'ont peut-être pas pleinement connaissance car cela a été présenté en CDUFRI = aux directions des UFR, qui ont transmis l'information, ou pas, ou selon leur propre interprétation, aux directions des départements. D'où leur incompréhension des résultats.

La question doit donc être sérieusement posée par le Conseil, et discutée avec la Présidence via Nicolas : la campagne « ATER ED » doit-elle être maintenue, modifiée, supprimée ? Les 10 postes doivent-ils repartir dans le pot commun de la campagne générale des ATER ? La réflexion doit être poursuivie d'ici l'ouverture, éventuelle, de la campagne 2026.

- Nicolas Labarre (NL) relève qu'il s'agit d'une question importante. Il a participé, en observateur, à cette Commission pour la première fois cette année. Sans remettre en cause la qualité du travail de la Commission, qu'il a constatée, il demande des précisions sur la nature du problème : s'agit-il du nombre de postes ou bien du processus de décision ?
- JPE : il s'agit davantage de la situation d'insécurité pour les doctorants et d'instabilité pour les départements, dans un contexte de pénurie de postes plus que du nombre de postes ou du processus de décision de la Commission elle-même. La question du recrutement est plus sensible qu'avant. La prévision des services est difficile et l'impression des collègues est que l'on ne recrute plus là où les départements en ont vraiment besoin.

- NL pose la question, précisant qu'elle est sans parti pris : la campagne ED n'aurait donc plus lieu d'être en l'état ?
- JPE : il faut la repenser, dans les départements les collègues sont consternés.
- CLM renchérit, le problème sera le même pour tous, la sélection devra être opérée entre de bons et très bons dossiers, voire entre très bons et très bons dossiers. Auparavant les ATER ED à l'issue de leur 3<sup>ème</sup> année de contrat doctoral étaient assurés d'une 4<sup>ème</sup> année, sécurisant la conduite et le financement de la thèse. La campagne ATER générale est insuffisante au niveau des départements. Reposer la question des ½ ATER semble judicieux pour attribuer davantage de postes dans le cadre de la campagne générale, et alléger la 4<sup>ème</sup> année des meilleurs. La répartition entre les deux campagnes serait alors, du point de vue des départements, plus équitable.
- BC : le problème est aussi que le coût d'un ½ ATER est supérieur à 50% du coût d'un ATER entier. Elle rappelle que la décision de passer à des postes « ATER ED » à temps plein à partir de la campagne 2023 était liée aux impératifs budgétaires de l'établissement, un contrat plein étant plus avantageux pour l'université. Le risque était, si le Conseil refusait ce passage, la disparition des « ATER ED ». La demande de l'équipe présidentielle de passer à des temps pleins était aussi liée au constat que des doctorants ayant obtenu un ½ poste dans le cadre de cette campagne y renonçaient pour aller prendre, ailleurs, un ATER à temps plein – pour des raisons financières et/ou de CV en vue des campagnes de recrutement MCF à l'issue de leur thèse. Ces cas n'étaient pas exceptionnels.
- KOVC fait part de sa déception lors du passage de ½ postes à des postes à temps à plein, car le nombre de postes de la campagne générale a baissé, et le volume horaire pour les doctorants devient très, trop, important. La question du coût avait alors compté dans la discussion. Le dispositif ATER ne couvre pas les besoins des départements/doctorants. Une solution à 100% satisfaisante n'est pas envisageable en raison du contexte budgétaire. La présidence accepterait-elle de revenir aux ½ ATER ? Un changement n'est pas gage de satisfaction totale. Mais avec des ½ postes on est peut-être plus aussi facilement d'accord, peut-on espérer mieux ?
- NL : la question des ½ ATER lui était inconnue, mais il est convaincu de l'argument budgétaire pour des postes pleins. Il est prêt cependant à avoir une discussion, sachant qu'il n'y aura pas davantage de postes. Les ½ ATER lui semblent souhaitables et désirables. Il note l'insatisfaction qui vient de s'exprimer mais a été frappé par leur esprit d'écoute pendant la Commission d'attribution de ces postes - tous ont joué le jeu. Il est prêt à ouvrir la discussion pour trouver une adéquation ou la moins mauvaise solution entre les besoins des doctorants et des départements et l'école doctorale.
- PA, après avoir participé ces 3 dernières années à cette Commission d'attribution acquiesce les propos de NL. Comme JPE, elle ne remet pas en cause le système et souligne que seuls les gros départements, étranglés, sont concernés par cette insatisfaction. Il faut aussi écouter les doctorants sous contrat, qui se sentent lésés.
- Pierre Sauvanet (PS) estime que le processus en lui-même est de qualité, et ses critères pertinents, et est favorable aux ½ ATER car cette année ont été présentés une quinzaine de très bons dossiers.
- PA s'interroge sur les conditions de vie avec un poste de ½ ATER.
- Bernard Peyrical (BP), en réponse, indique que les représentants des doctorants étudieront la question lors de leur prochaine réunion et reviendront vers le Conseil avec leur vision des changements à apporter

Les échanges sur ce point concluent sur la nécessité de poursuivre la réflexion d'ici l'hiver prochain, en vue de la campagne de l'an prochain, et de la nécessité d'organiser un dialogue avec les directions des départements en amont de cette campagne – en fonction des conclusions de cette réflexion.

## b. Les contrats doctoraux Handicap

BC informe de l'ouverture de la campagne du Ministère pour les étudiant.es reconnu.es en situation de handicap (RQTH) : 30 postes sont proposés à l'échelle nationale. Il y a pour l'instant 5 candidatures pour l'UBM.

Les dossiers, classés, doivent remonter au Ministère pour le 13 mai au plus tard. Comme depuis 2022, pour procéder à ce classement et formuler son avis l'EDMH auditionnera les candidat.es le 6 mai, dans le cadre d'un conseil restreint (DU et Nicolas Labarre en membre invité). Par souci de clarté et d'équité BC a organisé une réunion d'information sur cette campagne et les auditions avec les 5 candidat.es, leurs directeurs et directrices de thèse, Violaine Lafourcade (cellule RQTH de l'UBM) et Sylvie Abram, et Chantal Duthu. Chacun a ainsi pu avoir le même niveau d'information sur les attendus de l'audition.

*Post-conseil : 4 candidatures sont allées au bout du processus, et auditionnés le 6 mai par le Conseil restreint*

La réunion d'information a aussi permis de présenter les autres campagnes pour les candidatures RQTH. Le CNRS a ouvert sa propre campagne, pour les doctorants rattachés à une UMR (2 candidatures potentielles pour l'UBM). Les candidat.es RQTH pourront par ailleurs, comme toujours, candidater à la campagne RQTH de l'établissement (admissibilité par les UR – pour vérifier le niveau scientifique des dossiers - mais « hors quota ») ainsi qu'à la campagne générale, pour laquelle ils/elles seront intégrés à la procédure normale (admissibilité par les U(M)R – « dans le quota »). Les candidatures sélectionnées par les U(M)R des 2 campagnes UBM (RQTH et générale) seront auditionnées comme fixé de longue date les 2-3-4 juillet.

## c. Les contrats doctoraux de la Chaire DIANA-T (Diaspora africaines en Nouvelle Aquitaine et Transculturalité – financée par la Région depuis 2023 : <https://dianat.hypotheses.org/a-propos> )

Nicolas Labarre explique que suivant les termes de la convention Région / UBM de la Chaire (hébergée au LAM), trois recherches doctorales devaient être financées, à hauteur de 80% pour la Région, 20% pour l'Université. Dans ce cadre deux contrats doctoraux ont été financés à 100% par la Région au démarrage de ce volet de la Chaire (2023-2026). L'université doit assurer maintenant ses 20% de financement, soit un contrat doctoral pour 2025-2028. Il y aura donc, sur les XX (le nombre n'est pas encore connu, le Ministère n'ayant pas encore informé les universités de leurs dotations) contrats doctoraux mis au concours par l'EDMH ce printemps, 1 contrat fléché pour la Chaire.

NL précise que la Chaire s'inscrit dans les programmes stratégiques de recherche exposés en CDUR. Et que pour l'instant UBM est dans l'attente de la validation du maintien de la Chaire par la Région. Sylvain Racaud, co-responsable de la Chaire avec Sylvère Mondobari, ayant quitté l'UBM pour assurer la direction de l'IFRA à Nairobi (détachement pour 2 ou 3 ans) est remplacé par Bernard Calas. *Post-conseil : Chaire maintenue.*

Une discussion s'engage.

- Chantal Duthu (CD) s'interroge face à ce qui semble être une préemption d'un contrat doctoral de l'EDMH.
- BC fait part de sa vision. Il ne faut pas l'envisager ainsi, des échanges en CDUR ont déjà eu lieu concernant cette Chaire, et l'UBM/l'EDMH ont bénéficié de deux contrats financés par la Région dans le cadre d'un concours organisé par une Commission *ad-hoc* à laquelle elle a participé pour l'ED. Le lien avec la Région est institutionnel et de qualité, elle finance beaucoup de jeunes chercheurs (½ contrats sur projets de recherche, et post-doc). Un contrat fléché n'a donc, de son point de vue, rien de scandaleux. Si l'EDMH se voit attribuer 26 contrats doctoraux (voire un peu plus) pour la campagne 2025, cette « préemption » sera insensible. Bien sûr, elle le sera davantage si les restrictions du Ministère tombent à 20 contrats (il lui paraît impossible que l'on tombe en-dessous de 20) cela se sentira davantage. Mais il ne s'agit que d'un contrat, pour cette campagne : il n'y aura pas nouveau fléchage pour la Chaire en 2026 et 2027.

- CD répond en évoquant le risque de multiplication des Chaires alors qu'aujourd'hui la seule source possible de financement pour le doctorant est le contrat doctoral.,
- CLM : La question de la contrepartie est claire, il nous revient de participer à hauteur de 20 %, ce qui ne représente qu'un contrat. La vigilance doit être maintenue sur le sentiment d'un contrat préempté. La Commission qui procèdera au recrutement doit être élargie, elle entend en ce sens la remarque de CD. Si les Chaires se multiplient, un risque est avéré. La vigilance sur ce point est nécessaire.
- NL recommande de ne pas rouvrir ici la discussion en cours en CDUR, et CR, sur le financement des programmes stratégiques de recherche par, entre autres, les crédits proposés par le Ministère pour le financement d'un contrat doctoral.

Pour le recrutement d'un.e doctorant.e pour la Chaire DIANA-T il souhaite lui aussi une commission plus large et propose : les porteurs de la Chaire, des membres du conseil de l'ED, dont la directrice, et le VP Recherche. Cette commission se réunira dans la 2<sup>e</sup> semaine de juillet, après la campagne générale des contrats doctoraux de l'EDMH.

Si le poste n'est pas pourvu en raison de candidatures trop faibles, le contrat doctoral reviendra à la candidature classée 1<sup>ère</sup> sur la liste complémentaire de la campagne générale.

- BP demande qu'elles sont les disciplines concernées par la Chaire
- NL répond que la Chaire est organisée autour d'axes scientifiques prioritaires et que les discussions sont en cours autour des profils attendus (géographie, *food studies*, à voir). On attend les réponses de la Région, il y pour l'instant incertitude sur l'amplitude du cadrage – mais ce ne sera pas monodisciplinaire.
- BC informe qu'elle a été sollicitée pour relire l'appel à propositions, pour l'EDMH, quand la Région aura donné son accord. *Post-conseil : la Région a donné son accord, on peut consulter [l'appel à propositions](#).*

## c. Les contrats doctoraux et les candidatures sur « mention non disciplinaires »

BC rappelle le fondement de la réflexion engagée sur ce point au printemps 2024 : lors de la sélection par les U(M)R (phase d'admissibilité), les candidatures hors du champ disciplinaire de l'unité seraient, au moins dans certains cas, pénalisées par les commissions. Le Conseil, saisi par la VP recherche, a entamé une réflexion sur la façon d'éviter ce risque est nécessaire. La discussion du printemps dernier a permis de sensibiliser les U(M)R sur ce type de profils. Cela suffit-il ? Faut-il cadrer davantage comme on l'avait envisagé mais sans avoir le temps d'aboutir à une solution convaincante ? BC tend à penser que la sensibilisation suffit. Qu'en pense le Conseil ?

- PA rappelle qu'elle a été confrontée l'an dernier à cette situation, elle approuve la remarque de BC : cette question concerne davantage les conseils ou commissions internes aux U(M)R que le Conseil de l'ED, mais signale que l'intégration d'un contrat doctoral non disciplinaire, qui de ce fait n'enseigne pas dans le département, n'est pas évidente.
- Christian Gensbeitel (CG) partage le point de vue de PA, la question se pose au sein des UR. Au sein de son UMR la procédure est évidente. S'assurer de l'adéquation de la formation initiale, du projet et des besoins en enseignement relève des UR.
- BC s'étonne de la question de l'enseignement car le contrat doctoral prévoit la possibilité de demander des missions complémentaires, mais ce n'est pas obligatoirement de l'enseignement.
- CLM atteste que certains doctorants bénéficiant d'un contrat doc. choisissent délibérément de ne pas enseigner, pour se consacrer entièrement à leur thèse. Elle rejoints cependant PA sur la problématique de l'insertion au sein du laboratoire. Mais ce constat concerne l'UR, pas l'ED.
- BC rappelle que les mentions non disciplinaires (traductologie, études de genre, études culturelles, sciences des religions) ont été créées après approbation par le Conseil des demandes des collègues concernés. L'intégration de ces doctorants dans les U(M)R est de la responsabilité de ceux qui inscrivent des

doctorant.es dans ces mentions. La sensibilisation est importante. Il faut aussi savoir porter la cause et s'interroger sur la politique scientifique de l'EDMH, dont le projet interdisciplinaire porte à aller au-delà des disciplines « classiques », ou « établies ».

- Damien Sans (DS) : demande s'il existe une possibilité d'arbitrage si un.e candidat.e s'inscrivant dans l'une de ces mentions et non sélectionné par l'U(M)R se sent lésé.e ?
- BC alerte sur le risque de généralisation de cette demande d'arbitrage pour toutes les candidatures non sélectionnées par les U(M)R.
- NL, à titre de co-directeur de Quentin Lefort, mention doctorale « études culturelles » sélectionné « in extremis » pour audition par CLIMAS, souligne qu'il est ennuyeux de créer une usine à gaz si le problème n'existe pas. Il n'est pas favorable à des solutions de non-problème. Au regard des échanges, il lui semble qu'il faut maintenir la vigilance mais ne pas aller au-delà. Si l'on constate des problèmes ou injustice, on pourra agir a posteriori.
- BC évoque la mention études de genre, dans laquelle davantage de thèses pourraient s'inscrire à l'avenir. Elle propose d'avoir un œil sur les projets s'inscrivant dans ces mentions et, le cas échéant, de demander aux U(M)R concernées d'indiquer, davantage que cela se fait dans les PV des commissions, les raisons de non sélection de la/les candidature(s) de ce type.
- NL précise que les règles sont fixées mais peuvent être revues

✓ *Vote sur la proposition de ne pas modifier les règles en cours mais de porter une attention sur la façon dont sont traitées les candidatures sur ces mentions et d'instruire les dossiers a posteriori si problème : approuvée à l'unanimité*

### 3. Vie de l'ED

#### a. Semaine Remue-Méninges

28 candidats ont déposé une demande pour le séjour du 19 au 23 mai 2025 au VTF les Bruyères de Carcans-Maubuisson, un tiers y ont participé l'an dernier.

#### b. Refonte des pages web de l'ED

Les pages sont révisées, les dernières corrections sont apportées. Un appel à volontaires pour relecture est lancé, un Framacalc sera transmis par BC prochainement afin que chacun indique la rubrique que se charge de lire avec attention. BP se porte candidat. PA propose également sa participation, en fonction des dates. BC précise que le retour attendu sera soit le 30 avril soit le 10 mai et invite les postulants à se rendre directement sur les pages de l'ED ou à demander la version Word à CD si la relecture est plus aisée sous ce format-là.

#### c. Les webinaires de l'ED

Le 20 mars 2025 sera mis en ligne le webinaire sur « l'Habilitation à diriger les recherches », le 3 avril « Poursuivre sa thèse », celui sur les cotutelles est à venir. BC propose aux membres du Conseil de transmettre par mail des suggestions de thèmes qui n'auraient pas été traités.

## 4. Formations AAP 2025-2026 à venir :

L'appel sera lancé au courant du mois d'avril. Les retours seront attendus pour le 25 mai.

- DS suggère une augmentation de formations en distanciel, il fait part d'une réelle frustration sur ce manque de formations qui répondraient aux attentes des doctorant.es éloigné.es
- BC précise que la disponibilité des formations sur e-campus va être maintenue et acquiesce sur la nécessité d'en créer de nouvelles.
- DS s'interroge sur le format des formations : un format hybride est-il envisagé ?
- CD confirme cette possibilité, le choix est proposé sur le formulaire
- BC souhaite que mention soit faite de la demande des doctorants de formations en ligne dans le texte de l'appel afin de répondre au souhait exprimé par les élus des doctorants.

La commission de sélection des propositions se réunira le 6 juin, sous réserve de la disponibilité de BC qui pourrait être retenue par un COS. Confirmation de la date à venir par message courriel.

## 5. Déroulé de la thèse

Demande de codirections de :

- Clara Filet pour Anouck Sarrazin (direction Rémy Chapoulie), codirection interne - Archéosciences-Bordeaux
- Florence Pellegrini pour Shreya Goyal (direction Mariella Causa) codirection interne - CLLE
- Florence Pellegrini pour Camille Jochyms (direction Philippe Ortel) codirection interne - Plurielles
- Igor Krotlica (U. Jules Verne, Picardie) pour David Bastidas Bolanos (direction Kim Ong-Van-Cung) SPH

✓ *Vote : ces demandes sont approuvées à l'unanimité*

## 6. Informations diverses

BC a présenté à la Commission de la recherche (CR) du 27 février un ensemble de décisions prises par le Conseil du 4 février, certaines nécessitant un vote de la CR.

- Le financement réciproque des missions des membres du jury pour les thèses en cotutelle a été approuvé à l'unanimité par la CR.
- Pour les HDR, la proposition de limiter à 5 le nombre de discutants, y compris les garants, avec prise en charge autre (UR si en est d'accord et selon ses disponibilités financières, candidat.e, etc.) des éventuelles personnes supplémentaires, a été adoptée à l'unanimité par la CR du 27/02/2025.
- Pour les HDR toujours, la CR a travaillé sur une proposition de BC, à la demande de NL, de modification de la liste des pièces demandées et de leur présentation afin que les dossiers qu'examine la CR pour émettre un avis sur la demande d'inscription en HDR soient plus complets et plus lisibles (voir Annexe 2).

BC annonce que le conseil du 6 mai sera un Conseil restreint aux DU (et NL en invité) pour audition des candidat.es à un contrat RQTH du Ministère. Elle demande aux élus doctorants d'être présents (2 ou 3), pour accueillir les candidats d'une part, et assister – s'ils le souhaitent – aux auditions à titre d'observateurs.

Le prochain Conseil aura lieu le 27 mai ou le 3 juin en fonction des réponses à un sondage que BC va lancer dans la semaine.

BC clôture le conseil à 12h30 en annonçant qu'elle sera en mission du 5 au 30 avril et peu joignable à partir du 17.